



VILLE DE LAMBESC

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Conseil Municipal
du 26 février 2025

Loi de finances pour 2025

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS RETENUES – 13.02.2025

Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : avec un montant de 27,2 milliards d'Euros, comme en 2024.

Maintien du fonds de compensation pour la TVA : La baisse du taux de remboursement de la TVA (FCTVA) initialement prévue n'a pas été retenue.

Création d'un fonds de réserve : à hauteur d'1 Mds d'euros, appelé DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales), il est constitué d'un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités et EPCI (250 M€ pour les communes).

Le gel des fractions de TVA transférées aux collectivités, maintenues pour 2025 à hauteur du montant de 2024.

Réduction du Fonds vert : Le budget alloué au Fonds vert est réduit à 1 Mds d'€, contre 2.5 Mds d'€ en 2024.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

BILAN 2024

L'année 2024 se solde par un résultat positif.

Cependant la vigilance est toujours d'actualité pour contenir :

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les subventions et les contributions
- Le reste à charge communal pour l'investissement

qui restent les quatre postes les plus conséquents en fonctionnement avec la pénalité Loi SRU.

Estimation des résultats de l'année 2024

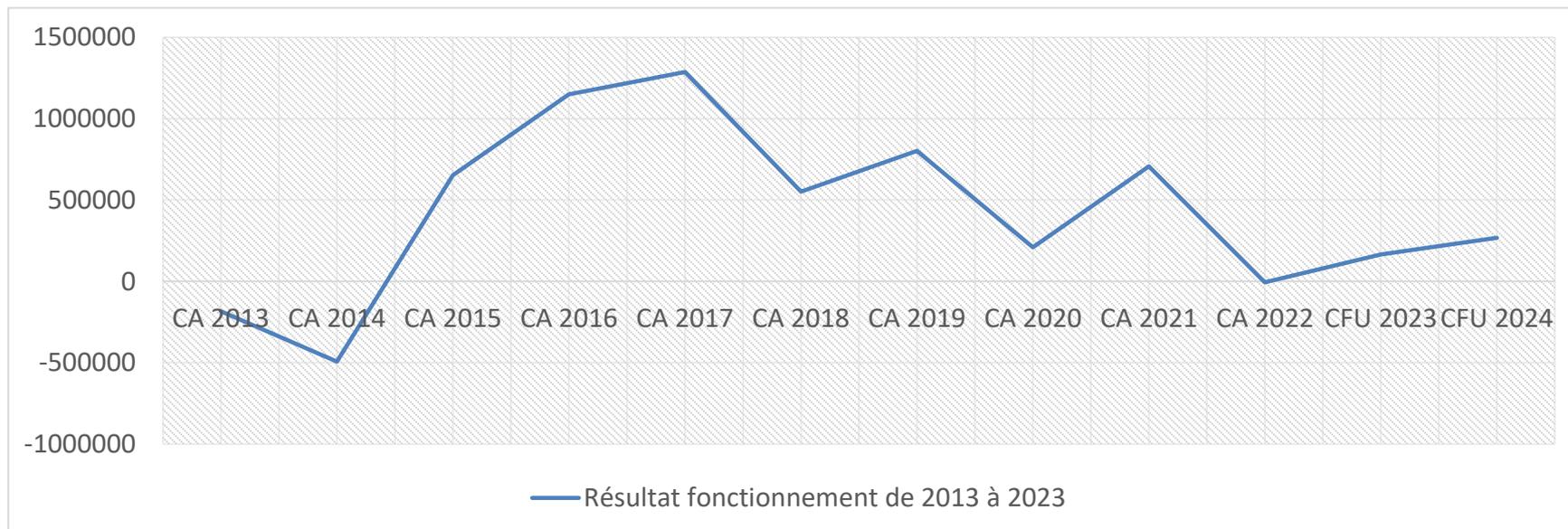
« COMPTE FINANCIER UNIQUE PROVISOIRE 2024 »

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
REPORTS 2023		7 203 418.28€		313 183.43€		7 516 601.71€
REALISATIONS	11 052 479.19€	11 319 432.15€	6 721 028.18€	7 036 245.20€	17 773 507.37€	18 355 677.35€
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 052 479.19€	18 522 850.43€	6 721 028.18€	7 349 428.63€	17 773 507.37€	25 872 279.06€
Résultat 2023	+ 7 470 371.24€		+ 628 400.45€		+ 8 098 771.69€	
RAR 2024			2 865 574.89€	3 659 145.42€	2 865 574.89€	3 659 145.42€
RESULTATS CUMULES	11 052 479.19€	18 522 850.43€	9 586 603.07€	11 008 574.05€	20 639 082.26€	29 531 424.48€

EXECUTION DU BUDGET 2024 sans report

La section de fonctionnement 2024 se clôturera avec un excédent de **266 952.96 €** contre :

- **164 885.20 € en 2023**
- **- 5 662,80 € en 2022**
- **706 268,10 € en 2021**
- **209 257,41 € en 2020**
- **802 075,42 € en 2019**
- **552 263,35 € en 2018**
- **1 287 127,13 € en 2017**
- **1 150 345,91 € en 2016**
- **651 677,50 € en 2015**
- **- 493 270,99 € en 2014**
- **- 183 708,44 € en 2013**



FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2021 à 2024

LES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT sans le chapitre 68					Evolution 2024/2023
CHAPITRE	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Prévisions CFU 2024	en %
011 - Charges à caractère général	2 104 737,88€	2 747 768,31 €	2 581 392,96 €	2 386 669.96 €	-8%
012 - Charges de personnel	5 026 061,32€	5 285 776,89 €	5 438 479,48 €	5 574 911.80 €	3%
014 - Atténuations de produits	110 767,65 €	315 305,34 €	335 116,74 €	395 264.73 €	18%
65 - Autres charges gestion courantes	618 772,30 €	549 250,43 €	1 220 569,36 €	1 088 263.18 €	-11%
66 - Charges financières	89 832,26 €	80 010,86 €	70 079,93 €	59 989.23 €	-14%
67 - Charges exceptionnelles	417 143,18 €	396 066,47 €	1 733,74 €	1 823.15 €	5%
TOTAL	8 367 314,59€	9 374 178,30 €	9 647 372,21 €	9 506 922.05€	-1%

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2024



RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2021 à 2024

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT sans le chapitre 78					Evolution
CHAPITRE	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Prévisions CFU 2024	2024/2023 en %
013 - Atténuations de charges	179 120,22 €	126 208,08 €	68 612,11 €	17 291.34 €	-75%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	641 534,23 €	876 161,20 €	723 368,53 €	832 141.83 €	15%
73 – Impôts et taxes	7 821 868,28 €	8 029 761,15 €	8 559 787,11 €	8 901 664.63 €	4%
74 - Dotations, subventions et participations	1 061 818,46€	1 312 715,65 €	1 466 102,26 €	1 175 168.39 €	-20%
75 - Autres produits de gestions courantes	282 907,63 €	259 998,79 €	346 891,37 €	355 190.43 €	2%
76 - Produits financiers	3 098,48 €	2 894,37 €	1 285,83 €	1 151.75 €	-10%
77 -Produits exceptionnels	148 171,31 €	69 277,70 €	68 818,17 €	15 080.00 €	-78%
TOTAL	10 138 522,61€	10 677 016,94 €	11 234 865,38 €	11 297 688.37 €	1%

UN POINT SUR L'ÉPARGNE de 2021 à 2024

L'épargne brute : c'est le solde des recettes réelles de fonctionnement après le règlement des dépenses réelles de fonctionnement, le socle de la richesse financière de la collectivité.

L' épargne brute témoigne :

- **de l'aisance de la section de fonctionnement,**
- **et de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir**

EPARGNE	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Prévisions CFU 2024
Recettes réelles de fonctionnement	10 208 522,61€	10 677 016,94€	11 234 865,38 €	11 297 688,37 €
Dépenses réelles de fonctionnement	8 367 314,59€	9 382 556,24€	9 647 372,21 €	9 516 922,05 €
EPARGNE BRUTE	1 841 208,02€	1 294 460,70€	1 587 493,17 €	1 780 766,32 €
Remboursement en capital de la dette	412 334,81 €	417 065,04 €	422 007,40 €	386 885,59 €
EPARGNE NETTE (Epargne disponible)	1 428 873,21€	877 395,66 €	1 165 485,77 €	1 393 880,73 €

L'épargne nette : c'est l'Epargne Brute – le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement.

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2021 à 2024 (avec les RAR)

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	CA 202	CA 2022	CFU 2023	Prévisions CFU 2024
Dépenses d'équipement	8 772 699,98€	6 797 627,71€	8 168 579,90 €	8 341 270.91 €
Remboursement du capital	412 334,81 €	417 065,04 €	422 007,40 €	386 885.59 €
TOTAL	9 185 034,79€	7 214 692,75€	8 590 587,30 €	8 728 156.50 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2021 à 2024 (avec les RAR)

En 2024, les dépenses d'investissement ont concerné essentiellement :

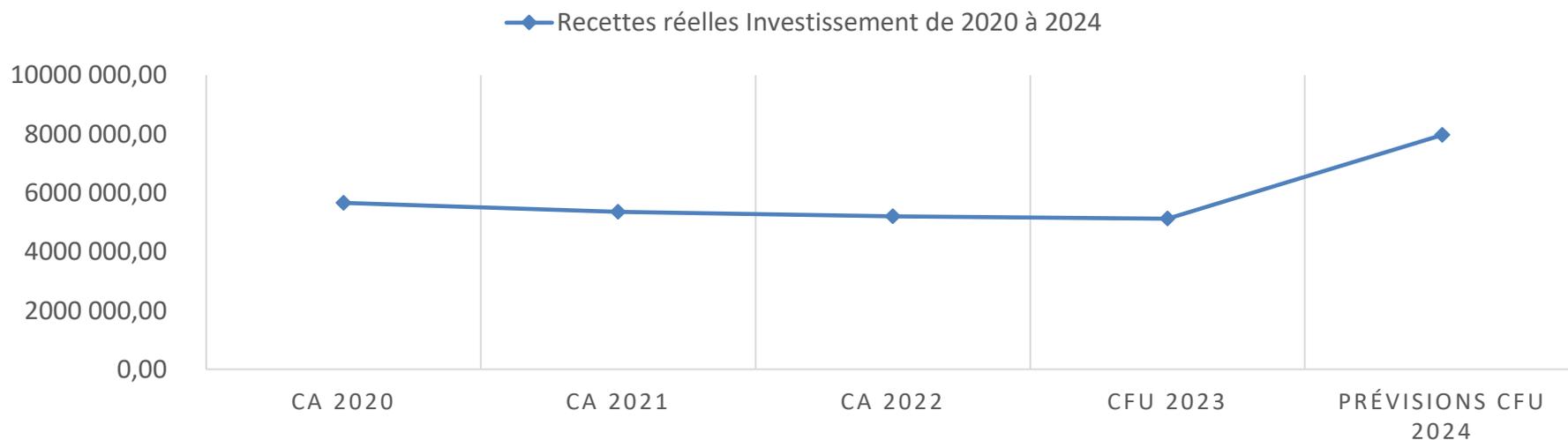
- La requalification des anciens services techniques avec la construction de **la salle de spectacle et du dojo et l'aménagement d'un parking Relais**
- La création des **vestiaires du Stade Jean Pierre Papin**
- La restauration de **l'église Notre Dame de l'Assomption, et des tableaux de maîtres**
- La continuité de l'aménagement du **Parc du Vallat (phase 2)**
- La construction du **Skate-Park**
- La rénovation de **la voirie communale et notamment les trottoirs de l'avenue de la Résistance**
- La réfection de **la façade des logements communaux de Badonviller**
- L'installation **d'un four à pain au Moulin**

En ce qui concerne la transition énergétique

- La réalisation de **travaux de performance énergétique dans les bâtiments communaux**
- La réalisation **de travaux de rénovation (passage en LED) sur l'éclairage public de la commune**
- Le changement **de la chaudière fioul de l'école de musique en Biomasse (granulés)**
- Le lancement de **la réfection de la cour de l'école Prévert en cour résiliente**
- L'acquisition de **véhicules électriques**
- Le lancement de la **réalisation d'un atlas de la biodiversité communale**

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2021 à 2024 (avec les RAR)

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT					Evolution 2024/2023 en %
	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Prévisions CFU 2024	
SUBVENTIONS	3 976 586,06 €	4 591 924,44 €	4 137 763,36 €	7 219 075.48 €	+ 74 %
FCTVA	1 241 258,72 €	607 391,20 €	837 335,70 €	588 118.49 €	- 30 %
TAXE D'URBANISME	134 488,92 €	2 630,64 €	146 173,42 €	160 047.42 €	+ 9 %
TOTAL	5 352 333,70 €	5 201 946,28 €	5 121 272,48 €	7 967 241.39 €	+ 56 %



CARACTERISTIQUES DE LA DETTE

Au 31/12/2024, pour la commune de Lambesc :

- L'encours de la dette s'élève à **2 639 352.85 €** contre **3 026 238,44 €** au 31/12/2023,
- La dette par habitant est de **258 €** contre **295 €** en 2023 et 339 € en 2022,

Répartition de la dette auprès des établissements prêteurs

<input type="checkbox"/> Caisse d'Epargne :	1 131 019.66 €
<input type="checkbox"/> La Banque Postale :	1 508 333.19 €

Les emprunts en cours sont à taux fixe.

EMPRUNTS EFFECTUES

2013	2014 à 2016	2017	2018 à 2024
3 500 000 €	0€	2 000 000€	0€

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les principales orientations pour le budget 2025:

- **Optimiser le soutien financier des partenaires institutionnels** avec l'obtention de financements de l'ETAT, de la DRAC, de la Région Sud et du Département,
- **Adapter les tarifs des services municipaux** (cantine, accueil de loisirs, foyer restaurant, école de musique...)
- **Contenir les dépenses de fonctionnement**, en continuant l'application du plan sobriété au sein des bâtiments communaux, et préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public ;
- **Maîtriser la masse salariale** tout en faisant avancer les carrières via les avancements de grade, et en absorbant les mesures réglementaires imposées par l'Etat,
- **Optimiser les financements pour les investissements lourds**, par la prévision d'un emprunt sur 2025.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2025

Les charges à caractère général

A ce stade de l'élaboration du budget, **le maintien du budget 2024 est prévu,** qui est possible grâce notamment à la maîtrise des coûts de l'énergie du fait des travaux effectués sur les bâtiments.

Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement. A ce stade de l'élaboration du budget, **une hausse de 1,69 %** devrait être appliquée par rapport au BP 2024 avec une enveloppe de **6 000 000 €**.

Cette prévision tient compte des éléments suivants :

- A l'augmentation du taux de cotisation employeur de la CNRACL fixé à +3% pour 2025,
- Au financement de la participation au maintien de salaire à hauteur de 7 € par mois et par agent adhérent soit 62 agents,
- Au financement du CIA pour les contractuels,
- A la stagiairisation de 8 agents contractuels en 2025
- A l'impact, en année pleine, des mesures réglementaires intervenues en cours d'année 2024 comme l'augmentation du SMIC.

La pénalité de la Loi SRU au compte administratif

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
265 099	205 085	205 944	200 223	88 554	288 509	293 740	333 648

De 2014 à 2024, la commune aura dû s'acquitter de 2 193 425 € de pénalité.

En 2021, la commune a bénéficié d'un abaissement de 200 000 € dû à la vente du terrain Clair Logis.

Pour 2025, le montant de 2024, soit 333 648 €, est inscrit au budget.

Les autres charges de gestion courante

- L'enveloppe globale de 2024 est maintenue (hors subventions exceptionnelles) afin de soutenir le dynamisme et le rôle des associations sur la commune.
- La subvention proposée au CCAS sera constante avec un montant de 125 000 € en tenant toujours compte d'une enveloppe de 5 000 € affectée à l'aide au permis de conduire.

Les charges financières

Le montant des intérêts à rembourser est de 53 236 €.

Par prudence, un nouvel emprunt à hauteur de 2 000 000 € est à prévoir en 2025 pour assurer le financement de la construction de la salle spectacle et du Dojo.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2025

Impôts et taxes

La fiscalité locale

- Les taux d'imposition communaux resteront identiques à ceux de 2015.

Les recettes en provenance de la Métropole AMP :

- **L'attribution de compensation** est stable à 1 052 153 € suite au transfert de la compétence DECI aux communes.

Les droits de mutation :

- Il est prévu d'inscrire la somme de 450 890 €.

Années	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Droits de mutation	839 490 €	704 198 €	517 708 €	534 688 €

Produits des services et des domaines

En 2024, la redevance d'occupation du domaine public a fait l'objet d'un rattrapage d'antériorité qu'il ne convient pas de reconduire en 2025.

Années	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	PREVISIONS BP 2025
Produit des services Restauration scolaire Périscolaire Foyer repas	427 181 €	580 050 €	348 693 €	360 687 €	262 000 €
Produit des domaines Redevances et droits des services Ecole de Musique Occupation du domaine public	60 474€	67 093 €	74 668 €	173 453 €	55 000 €

Autres produits de gestion courante

Le produit attendu des locations d'immeubles pour 2025 est maintenu au niveau de 2024, soit 300 000 €.

Dotations, subventions et participations

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2025, l'inscription de la DGF est reconduite au niveau de 2024, soit **716 175 €** conformément aux annonces de la loi de finances pour 2025.

En 2013, la commune percevait 1 333 315 € **soit – 46.29 %**.

La baisse a démarré dès 2017 passant à 728 482 €.

La dotation de solidarité rurale (DSR)

En 2018, la commune a subi une baisse considérable de la DSR passant de 454 675 € à 159 621 € **soit – 64,90 %**.

En 2019, celle-ci a été supprimée !

La compensation de la Taxe d'Habitation

En 2021, celle-ci a été supprimée soit une perte de 148 262 €.

Autres organismes

Les recettes de la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) étaient une ressource importante pour la commune (161 333 € en 2024). **En 2025, cette somme sera perçue directement par l'IFAC.**

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

Aujourd'hui, en utilisant **les résultats reportés, notre section de fonctionnement nous permet d'autofinancer une partie de nos investissements.**

La commune sollicite systématiquement des subventions auprès de divers partenaires financiers (Etat, Région, Conseil Départemental et Métropole AMP).

Les projets d'investissement

Les principales opérations en 2025 seront :

- La construction d'une **Salle de Spectacle** et d'un **DOJO**
- La restauration des **retables** au sein de l'église **Notre Dame de l'Assomption**
- Les travaux d'urgence du **clocher** au sein de l'église **Notre Dame de l'Assomption**
- Les travaux de **sécurisation** du **Jacquemard**
- La rénovation de la **chapelle Saint Roch**
- rénovation du hall de l'**Hôtel de Ville** et de ses archives
- La réfection des façades de l'**Hôtel de Ville** et l'installation d'un **élévateur PMR pour l'accessibilité**
- La création du **parking Roger Clot** et d'un **cheminement doux** jusqu'au **Parc du Vallat**
- Les études de la réfection de l'**ancien chemin de Berre**

Une enveloppe sera dédiée aux travaux de voirie conformément au marché en cours.

Les investissements courants

En ce qui concerne la transition énergétique :

- La rénovation énergétique (isolation thermique par l'extérieur) du **bâtiment de l'école de musique**
- La rénovation énergétique de la **Médiathèque**
- La rénovation **des cours des écoles en cours résilientes, notamment celle de l'Ecole PREVERT**
- Le passage aux **LED pour l'éclairage public pour arriver à 100%**
- La création **d'une ferme photovoltaïque**
- La création **d'une voie verte avenue du 8 Mai 1945**
- La mise en application de **l'Atlas de Biodiversité Communal de 2025 à 2027**
- La création **d'une CVCB à l'avenue Général de Gaulle**
- La création **de cheminements doux et de pistes cyclables**
- **La plantation d'arbres** sur l'ensemble du territoire communal pour favoriser les îlots de fraîcheur en milieu urbain et la biodiversité en espace naturel

Les travaux répondant à des critères de sécurité ou à des exigences réglementaires seront traités aussi en priorité.

Les recettes d'investissement

En **2024**, la commune a déposé **12 dossiers** de demande de subventions auprès du département pour un montant total de travaux de 420 274 € HT, dont 9 ont reçu un avis favorable. Également un CDDA a été signé avec le Département pour **3 dossiers** d'un montant total de travaux de 5 667 000 € HT.

Pour **2025**, la commune souhaite déposer 19 dossiers dont 17 dossiers auprès du département, 1 auprès de l'Etat et 1 auprès de l'agence de l'eau.

Les travaux ayant reçu un accord pourront être programmés sur les années à venir.

Les restes à réaliser (RAR)

En dépenses :

Elles représentent un montant **de 2 865 574.89 €** et concernent principalement :

- Les travaux de construction de la salle de spectacle/Dojo pour 1 440 000 €
- Les travaux de rénovation de l'Eglise pour 332 685.61 €
- Les travaux d'aménagement du territoire pour 205 105.89 €
- La fin des travaux de construction des vestiaires du petit stade pour 154 550.04 €

En recettes :

Elles représentent un montant **de 3 659 145.42 €** et concernent principalement les subventions notifiées :

- Le DEPARTEMENT pour un montant de 2 302 771.00 €
- L'ETAT pour un montant de 840 433.31 €
- La REGION pour un montant de 200 00,00 €
- La METROPOLE pour un montant de 178 448.45 €

LES DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Il s'agit des données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs, temps de travail et charges de personnels.

A titre liminaire, il convient d'indiquer que les bases utilisées sont celles contenues dans le Rapport Social Unique de 2023 et des éléments du logiciel RH recensés en 2024.

POLITIQUE MANAGERIALE

Avec comme règle numéro 1, **le maintien de la qualité des services de proximité à la population**, 2025 poursuivra la politique d'économie mise en place depuis ces dernières années, à savoir :

- **Maîtriser les heures supplémentaires** avec une préférence pour la récupération sauf pour les manifestations et les évènements de la commune,
- **Favoriser la polyvalence des agents** afin de mieux lisser les charges ponctuelles de travail, d'un service à l'autre,
- Apporter un soin particulier à la **qualité des entretiens professionnels d'évaluation**, notamment en 2025 avec l'appui d'un nouvel outil de gestion des entretiens annuels,
- **Favoriser la formation** des agents tout au long de la carrière sur les postes occupés,
- Et, à l'occasion de chaque départ d'agent, maintenir la réflexion pour déterminer la façon optimale de gérer le service et/ou sur la **nécessité ou non de procéder à un remplacement**.

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2023, il est recensé **156 agents** répartis de la manière suivante :

✓ 100 fonctionnaires et stagiaires,

☞ Répartition en % par genre :

Hommes : 44%

Femmes : 56%

☞ Répartition en % par catégorie :

Catégorie A : 5 %

Catégorie B : 13 %

Catégorie C : 82 %

✓ 26 contractuels permanents,

✓ 30 contractuels non permanents,

(38 % des contractuels non permanents sont recrutés comme saisonniers ou occasionnels)

BUDGET ET REMUNERATION

En 2024, les charges de personnel représentent 58.58% des dépenses réelles de fonctionnement.

Dépenses réelles de
fonctionnement *

9 516 922 €

Charges de
personnel*

5 574 911 €

soit 58.58% des dépenses
réelles de fonctionnement*

**Montant au CFU 2024*

Détails (hors charge)	Montants Annuels
Rémunération - Emploi permanent	2 593 594.22 €
Rémunération - Emploi non Permanent	704 260.43 €
Primes et Indemnités, NBI et SFT	560 999.06 €
TOTAL	3 858 853.71 €

En 2024, le nombre d'heures supplémentaires a été de 3 501 heures et 1 326 heures complémentaires soit un total de 4 827 heures.

FORMATION, PROTECTION SOCIALE

La formation

Les formations sont accordées à l'ensemble du personnel titulaires, stagiaires et contractuels.

Années	Nbr de Jours total	Budget
2021	67	36 492 €
2022	204	17 965 €
2023	323	32 977 €
2024	361	27 786 €

Conformément à la volonté de la municipalité, la formation est primordiale et accessible.

La protection sociale complémentaire santé

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la municipalité attribue une participation de 20 € par mois aux agents bénéficiant d'une mutuelle labellisée. En 2024, 35 agents en ont bénéficié.

A compter du 1^{er} janvier 2025, la commune met en place une participation de 7€ par mois, pour les agents adhérant au contrat collectif de maintien de salaire.

Cette mesure bénéficiera à 62 agents en 2025.

Les investissements entrepris en 2024 ont été réalisés sans mettre en péril les finances de la collectivité et en permettant d'apporter en 2025 une attention toute particulière aux agents communaux pour prétendre à un avancement dans leur carrière et leur rémunération.

Une gestion rigoureuse permet d'annoncer une clôture de l'année 2024 avec un excédent en amélioration de 266 953 € pour un excédent global **de plus de 7 millions d'euros**. Il permet de mener sereinement un programme d'investissements dynamique pour le bien-être des lambescains, qui continuera en 2025 sur sa lancée.

La première pierre de la salle de spectacle et du centre des arts martiaux a été posée en janvier, la fin des travaux de ce beau projet est prévue pour la fin de l'année.

Par prudence, un emprunt est à envisager afin d'équilibrer le budget d'investissement et mener à bien les derniers grands projets de la mandature. Néanmoins, la commune n'activera pas le levier fiscal pour mener les projets d'investissement attendus par la population.

La collectivité continuera à gérer les finances communales avec la plus grande prudence.

De plus, nous restons dans l'expectative de la réponse de la Métropole quant à la baisse des Attributions de Compensation « AC » de 30% annoncée, cette baisse amputera encore davantage nos recettes fixes.

Il est important de rappeler qu'entre 2014 et 2024, **la commune a perdu financièrement la somme de 9 901 691 €**, dont 2 193 425 € versés au titre de la pénalité de la loi SRU et 7 708 266 € pour la baisse des dotations.